



Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme

7 avenue Bachaga Boualam 66100 Perpignan

Vous souhaitez pratiquer le cyclisme en club, l'ARC – Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme est heureuse de vous accueillir.

Le club a contracté pour vous une assurance qui vous couvre en responsabilité civile en cas d'accident et ceci pour une durée de trois sorties.

Au terme de cette période, vous serez à même de juger si vous désirez continuer ou non à pratiquer votre activité parmi nous.

Au-delà de ces trois sorties, **vous ne serez plus, et nous ne serons plus couverts par cette assurance**. Si vous souhaitez continuer à rouler avec le groupe, nous serons dans l'obligation de vous faire adhérer à notre association au moyen d'une prise de licence.

En 2023, l'ARC vous offre cette licence avec une assurance Petit braquet (voir modalités d'adhésion sur notre site).

Cette démarche a pour but de couvrir la responsabilité du club, de ses dirigeants et de ses membres, vis-à-vis d'un tiers pratiquant occasionnel.

Dans le cas où vous n'accepteriez pas l'adhésion, nous serions dans l'obligation de refuser votre présence dans le groupe et ceci dès le départ de la sortie.

Merci de votre compréhension.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME



Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme

Période d'essai

(Valable pour 3 séances consécutives gratuites)

Nom Prénom

Né (e) le à

Adresse

Code postal Ville

Tél. Portable Tél. Fixe

Mail

Personne à contacter en cas d'accident

Nom Prénom

Téléphone

L'assurance fédérale FFCT couvre ces 3 sorties en cas d'accident (dommage corporels uniquement).

Je m'engage, par la présente, à ne pas dépasser ce nombre limite de 3 sorties avec votre club, sans prendre de licence.

A : _____ le : _____

Signature :



Document à rapporter IMPERATIVEMENT lors de vos séances d'essai